

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier à 18h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le neuf janvier deux mil dix-neuf, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Rétablissement du troisième poste d'adjoint.

M. LEUDIERE Cyrille est désigné en qualité de troisième adjoint au maire.

Il aura en charge les domaines de compétence suivants : affaires scolaires, cantine, enfance, jeunesse, associations, animations, tourisme, sports, fleurissement et loisirs,

2- Aménagement (sécurisation et accessibilité) du centre bourg de HIREL – Demandes de subvention.

Les travaux d'aménagement du centre bourg de HIREL vont consister en une sécurisation et une mise en accessibilité des secteurs suivants :

- Rue des Tourailles (RD75),
- Rue des Alleux,
- Rue des Ecoles,
- Place Victor Hugo (abords de l'Ecole « Le Long Sillon »),
- Traitement de carrefours.

Des cheminements piétonniers aux normes PMR ainsi que les traversées piétonnes vont être créés. Par ailleurs, une signalisation horizontale et verticale y sera renforcée par la création de Zones « 30 » dans le but de faire ralentir les véhicules dans le centre-bourg de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de l'estimatif de la société 2LM (44) maître d'œuvre en charge du projet, portant sur les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité du centre bourg de HIREL,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'aide de Saint-Malo Agglomération (*aide forfaitaire pour la création d'un quai de bus accessible*), de l'État au moyen de la DETR et du Département dans le cadre du produit des amendes de police.

3- Route Départementale n°155 – Travaux d'aménagement - Amendes de police.

Dans une optique sécuritaire et afin de réduire la vitesse des véhicules traversant l'agglomération, Monsieur le Maire propose que la commune réalise en 2019 des travaux d'aménagement sur l'axe départemental n°155. Il suggère que soit réalisé un plateau ralentisseur à proximité du carrefour entre la voie communale 201 (Rue du Cheminet) et la RD 155.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- PREND acte du devis de la société SERENDIP de BAGUER PICAN (35),
- DEMANDE à Monsieur le Maire solliciter auprès de l'agence départementale de Saint-Malo une subvention dans le cadre du produit des amendes de police.

4- Association des Maires de France – Soutien à la résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- SOUTIENT la résolution finale de l'AMF.